



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 26 avril 2019  
N° 75/H030

## **Commission TERRITOIRES**

### **Programme statistique 2019**

<b>Ministère de l'Économie et des Finances</b> <b>Insee - Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)</b> <b>Département de l'action régionale .....</b>	<b>2</b>
<b>Ministère de l'Intérieur</b> <b>Direction générale des collectivités locales (DGCL)</b> <b>Département des études et statistiques locales.....</b>	<b>5</b>
<b>Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).....</b>	<b>8</b>
<b>Extraits de programmes statistiques 2019 et autres services statistiques publics .....</b>	<b>11</b>

## **1. Exposé de synthèse**

---

L'activité du département de l'action régionale (DAR) est largement orientée vers les études : coordination des travaux des services études diffusion (SED) en région, pilotage des investissements réalisés par les pôles de services de l'action régionale (PSAR) et des outils de la mission Conseil-expertise (MCE), réalisation d'études, production d'outils et élaboration de méthodologies par le pôle de services de l'action régionale (PSAR) Analyse urbaine. Mais le DAR produit également des données localisées à différents niveaux géographiques (PIB régionaux, données carroyées, géolocalisation de fichiers, estimations localisées de population etc.). Il participe également à la conception, au pilotage et à la mise en œuvre de systèmes d'information localisés (Filosofi pour les revenus, le SIERA pour les données d'emploi ou encore le tourisme), et assure la co-maîtrise d'ouvrage de l'entrepôt de données locales (EDL). Il construit des indicateurs et des tableaux de bord à partir des données provenant d'autres producteurs (DSDS, DSE, SSM...) : indicateurs sociaux départementaux, indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes, sur les quartiers prioritaires. Ces travaux permettent d'une part d'alimenter le site insee.fr et d'autre part de répondre à la demande des acteurs publics nationaux et régionaux et par-delà au grand public.

La diffusion des données localisées a été largement améliorée depuis fin 2017 avec la mise en place du site [www.statistiques-locales.insee.fr](http://www.statistiques-locales.insee.fr) qui permet de créer de nombreuses cartes à partir des données et indicateurs.

Les moyens de l'action régionale sont constitués des agents du département de l'action régionale (Dar) et des services études et diffusion (Sed), y compris les Pôles de service de l'action régionale et les missions.

Les effectifs des Sed continuent à diminuer (442 contre 467 en 2017).

Deux missions ont été créées depuis septembre 2016 : la mission Conseil-expertise, rattachée à la direction régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes, est chargée de développer des outils pour aider les SED à répondre aux demandes des acteurs locaux relatives aux politiques publiques territoriales (Sraddet, Srdeii, schémas d'autonomie...). La mission Statistiques transfrontalières, rattachée à la direction régionale du Grand Est, travaille à la mise en place de données comparables de part et d'autres des frontières, et valorise ces données.

## **2. Travaux nouveaux pour 2019**

---

### **2.1 Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Dans un contexte de disparition des extensions régionales des enquêtes SINE après l'édition 2014, le Psar Études économiques régionales de la DR d'Occitanie en collaboration avec le Pise (DMS), a élaboré des méthodes pour décliner les résultats de certaines enquêtes entreprises au niveau local (estimation sur petits domaines ...) en prenant en compte les effets de géographie et d'environnement. Ces résultats sont inclus dans un investissement livré aux Sed en 2016 et actualisé chaque année depuis.

### **2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2019**

Le DAR et la DSE prévoient de mettre à disposition sur [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr), au premier semestre 2019, le fichier Sirene géolocalisé. L'objectif est de répondre à la demande croissante de données géolocalisées.

### **2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019**

Avec la création de nouvelles régions, l'enquête Emploi en continu a pu être exploitée au niveau régional (publications sur les régions Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et Nouvelle Aquitaine).

Depuis fin 2017, l'accès aux données locales est facilité par l'ouverture du site [www.statistiques-locales.insee.fr](http://www.statistiques-locales.insee.fr). Cet outil cartographique permet d'accéder à des indicateurs à divers niveaux géographiques, d'extraire ces données, de superposer les zonages d'études pour mieux appréhender leur complémentarité et même de cartographier ses propres données. En 2019, il est prévu de développer cet outil pour fournir aux utilisateurs des portraits de territoires.

Au cours de l'année 2018, l'exercice de conjoncture régionale trimestrielle a progressé en termes de couvertures géographique (intégration des 4 DOM historiques) et sectorielle (élargissement à l'agriculture, aux particuliers employeurs et au secteur non marchand). Les efforts seront poursuivis pour améliorer et promouvoir cette conjoncture en 2019. Les bilans économiques régionaux devraient être accompagnés en 2019 d'une courte publication nationale permettant de relever les disparités territoriales. Quant aux comptes économiques régionaux, les nouvelles séries seront publiées pour la première fois en base 2014 : ils seront valorisés à travers une étude sur 10 années depuis la crise de 2008-2009.

En matière d'observation des revenus, les efforts portant sur le fichier localisé des revenus sociaux et fiscaux (Filosofi) seront maintenus pour atteindre le rythme de croisière visé, à savoir publier le millésime n-2 en septembre n. Ce fichier fournit chaque année des revenus avant et après redistribution à plusieurs niveaux territoriaux, supra et infra communaux, avec en plus une prochaine diffusion à l'échelle de carreaux sur le millésime 2015 (cf. infra). Début 2019, une étude sur les ménages médians dans les territoires (entre 90 et 110 % du revenu médian) mobilisera Filosofi 2015. Une autre étude analysera les disparités territoriales de niveau de vie. En matière sociale, il est envisagé de valoriser les indicateurs sociaux départementaux (ISD), diffusés conjointement par l'Insee et la DREES, pour éclairer les politiques publiques, à travers un angle à définir.

Concernant les investissements de Psar, plusieurs projets ont débouché en 2018 et permettront aux Sed d'analyser en 2019 des problématiques des acteurs publics en région.

Le Psar Analyse Territoriale de la DR de Provence-Alpes-Côte d'Azur a revu la méthodologie de l'investissement sur la vulnérabilité énergétique des logements (en utilisant Fideli), et étudié le marché du travail et la mobilité professionnelle. Ce PSAR travaille également sur la rénovation du distancier Métric qui permet de calculer les distances entre communes et à l'intérieur d'une même commune, ce qui permet notamment d'étudier l'accès aux services avec les données de la base permanente des équipements (BPE).

Le Psar Emploi Population de la DR des Hauts de France a collaboré avec le service statistique du ministère de l'enseignement supérieur (SIES) pour construire un investissement sur l'orientation et la mobilité des jeunes à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Le Psar Etudes économiques régionales de la DR d'Occitanie a livré un investissement sur l'économie numérique (collaboration avec la DGE) et en prépare un autre sur les indépendants.

Le Psar Analyse Urbaine devrait mettre à disposition des DR, fin 2018, un investissement sur la mobilité dans les quartiers politiques de la ville, qui devrait donner lieu à des études régionales en 2019. Ce PSAR mènera en 2019 une étude sur le commerce de centre-ville.

Le Psar Synthèses Locales de la DR d'Auvergne-Rhône-Alpes mène quant à lui un investissement visant à décrire la cohérence et la cohésion des territoires.

Enfin, plusieurs études sur le bassin parisien devraient paraître en 2019 et 2020, dans le cadre d'un partenariat avec le CGET.

## **2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2019**

La mise à jour des données carroyées issues de la source Filosofi est programmée pour 2019. Elle sera l'occasion d'élargir le champ des variables diffusées et d'offrir une interface de visualisation cartographique associée, en partenariat avec l'IGN. L'échéance est prévue pour le début d'année 2019.

## **3. Aspects particuliers du programme 2019**

---

### **3.1 Aspects « Territoires »**

Par définition, l'ensemble des activités du DAR comportent une dimension régionale et locale.

### **3.2 Aspects « environnement et développement durable »**

Le Psar Synthèse locale avait construit un ensemble d'indicateurs de développement durable ; il est en train de les réviser dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).

### **3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »**

La Mission Conseil-expertise réalise, seule ou en partenariat, des diaporamas régionaux ou départementaux à destination des acteurs publics locaux, pour éclairer les politiques publiques. Certaines productions offrent un état des lieux ou une aide au diagnostic (Srdeii, pactes régionaux d'investissement dans les compétences...); d'autres productions, souvent sous la forme de tableaux de bord ou d'indicateurs, permettent un suivi des dispositifs de politique publique territoriale (Sraddet, Srdeii...) et peuvent constituer des aides à l'évaluation des politiques publiques (évaluation à mi-parcours des contrats de ville).

### **3.4 Aspects « européens »**

Dans le cadre des travaux d'Eurostat, les zonages des « cities » et aires fonctionnelles associées (FUA) ont été revus par l'Insee en 2018. Ces zonages ont intégré le nouveau règlement TERCET.

Des travaux ont également eu lieu et vont se poursuivre en 2019 au Dar pour une refonte des zones d'emploi (en collaboration avec la Dares) et des aires urbaines (avec constitution d'un groupe de travail annoncé lors de la Commission Territoires d'automne 2018).

La mission Statistiques transfrontalières devrait publier deux études en 2019 : l'une sur les évolutions démographiques des territoires frontaliers de part et d'autre de la frontière, pour chacun des pays concernés ; l'autre sur le marché du travail dans ces mêmes territoires.

## 1. Exposé de synthèse

Le département des études et des statistiques locales (DESL) recueille, contrôle, traite et analyse des données provenant essentiellement de sources administratives. Ces différents traitements ont pour but de mettre à disposition des résultats et des études statistiques sur le domaine des collectivités locales : finances et fiscalité locales, suivi des agents de la fonction publique territoriale, évolution des structures locales. Le département a en particulier la responsabilité du système d'information sur l'intercommunalité (Aspic-Banatic). En outre, le chef du département est co-rapporteur de la commission Territoires du Cnis et de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp). Il est également membre de la commission « collectivités locales » du comité du label. Les publications du DESL sont diffusées sur le site internet [www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales) .

Par ailleurs, le DESL réalise de nombreux travaux pour répondre à des demandes internes au sein de la DGCL (par exemple dans le cadre d'études préparatoires ou d'impact pour des projets de loi) ou à des demandes externes (Cour des comptes, Observatoire des finances et de la gestion publique locales, alimentation du dialogue social dans la fonction publique, questions parlementaires...). Le DESL se compose de 7 cadres A de l'Insee, 1 agent contractuel de catégorie A, et 1 agent de catégorie C. Le chef de département (chef du SSM) est nouvellement arrivé depuis la mi-septembre 2018.

En 2018, le département a pu assurer ses principales productions récurrentes : mise à disposition de données sous forme de tableaux statistiques relatifs aux budgets primitifs et aux comptes de gestion des collectivités complétés par des ratios financiers, de résultats statistiques commentés au travers de « Collectivités locales en chiffres » et d'études statistiques sous forme de Bulletins d'information statistique (BIS sur les finances des collectivités locales en 2017 et 2018, sur la fiscalité directe locale en 2017, sur la nouvelle configuration des EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec 21 métropoles, sur la baisse des effectifs dans la fonction publique territoriale en 2016) ou dans le cadre de ses contributions au rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publiques locales. Le DESL a également mené des investissements méthodologiques innovants portant sur la consolidation des comptes des collectivités locales avec la neutralisation des flux internes de dépenses et de recettes entre budgets principaux et budgets annexes d'une même collectivité d'une part, et entre les différents niveaux de collectivités d'autre part. Cela est notamment le fruit d'un groupe de travail co-piloté par DESL et l'OFGL (Observatoire des finances et de la gestion publique locales) et qui avait été lancé en novembre 2017 pour identifier ces flux croisés et définir une méthode pour les neutraliser.

Dans le domaine de la fonction publique territoriale, une nouvelle publication (BIS) a été produite en juin 2018 sur la question de la santé et de la sécurité au travail. De surcroît, des travaux d'études sur des sujets non traités au cours des années récentes devraient aussi déboucher sur des publications d'ici la fin de l'année 2018, en particulier dans le but d'analyser l'impact de la consolidation des comptes des collectivités sur les évolutions de leurs dépenses, de dégager des profils de communes en termes de comportement budgétaire et financier homogène, de dresser une analyse des déterminants de l'investissement des communes (et leur corrélation avec les dotations d'investissement). Enfin, en partenariat avec le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), la synthèse des bilans sociaux 2015 sera publiée en fin d'année 2018.

L'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), mis en place fin 2017, a repris les missions de l'ancien Observatoire des finances locales (OFL), à travers notamment la publication sous son nom du rapport annuel sur les finances des collectivités locales, pour lequel le DESL est le principal contributeur. Cet Observatoire est également chargé d'établir, de collecter, d'analyser et de mettre à jour les données et les statistiques portant sur la gestion des collectivités territoriales et de diffuser ces travaux, afin de favoriser le développement des bonnes pratiques. Il peut aussi réaliser des évaluations de politiques publiques locales. Il constitue un acteur à prendre en compte parmi ceux qui interviennent dans le domaine de l'élaboration d'analyses et d'outils portant sur les collectivités locales. Cette situation doit être l'occasion pour le DESL de montrer toute la valeur ajoutée qu'il apporte en propre sur le plan des études statistiques sur ce champ des collectivités locales et du fait aussi de son appartenance à la statistique publique.

Les faits marquants de l'année 2019 s'organiseront autour des sujets suivants.

En matière de suivi de l'intercommunalité, le début d'année donnera lieu à la prise en compte des communes nouvelles qui auront été créées en 2018, avec leur éventuel impact sur les EPCI à fiscalité

propre (FP) et sur les syndicats. Le nombre de communes nouvelles devrait être plus élevé que l'année précédente. Cela nécessitera la mise à disposition d'une nouvelle version de la base Aspic, courant janvier, avec le nouveau découpage communal, pour que les préfectures puissent mettre à jour l'adhésion de ces communes nouvelles aux EPCI à FP et aux syndicats. Un bulletin d'information statistique sur la question des structures locales (intercommunalités et communes nouvelles) sera publié en début d'année. Un travail sur les archives mises en ligne dans la base Banatic afin qu'elles soient cohérentes avec les données publiées dans les BIS, sera par ailleurs poursuivi.

Dans le domaine des finances et de la fiscalité locales, les publications sur les comptes des départements et des régions seront reconduites et une publication sur les comptes 2017 des communes sera réalisée début 2019, à partir des comptes définitifs disponibles fin 2018. Une publication équivalente sur les comptes des EPCI à fiscalité propre pourrait être publiée.

Comme les années précédentes, le DESL produira les chiffres et plusieurs analyses du rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) à partir d'un fichier provisoire des comptes de gestion de la DGFIP en opérations réelles. Dans le cadre des travaux sur les emprunts structurés à risque, le DESL continuera de prendre en charge la saisie des annexes des collectivités concernées et contribuera à l'exploitation de ces données.

Les remontées et exploitations de données portent sur la fiscalité locale des départements, communes et EPCI, sur les budgets primitifs des départements et des régions (mise en ligne de tableaux en septembre-octobre), sur les budgets primitifs du bloc communal (grandes communes et EPCI) qui seront également centralisés, pour répondre à des demandes ponctuelles en cours d'année. Enfin, les comptes administratifs de tous les niveaux de collectivité seront collectés après envoi d'une circulaire en juillet 2019, puis pourront être utilisés pour clarifier certains points des comptes de gestion de la DGFIP et afin aussi de donner lieu à consultation par d'autres unités de la DGCL.

En ce qui concerne la fonction publique territoriale, les travaux habituels sur les données SIASP seront reconduits. Cela porte sur l'expertise de la base SIASP 2017 pour la partie salaires, au 1<sup>er</sup> trimestre, sur la contribution au rapport annuel de la DGAFP, sur la production de données pour la FNCDG (fédération nationale des centres de gestion) à l'automne, et sur l'expertise de la base SIASP 2018 à partir de l'été. La publication annuelle de l'Insee sur les salaires dans la fonction publique associera le DESL (pour les aspects liés à la FPT).

Concernant les bilans sociaux, il conviendra tout d'abord de préparer la base statistique des bilans sociaux 2017 après rapprochement avec SIASP pour le redressement. Il faudra également préparer la collecte des bilans sociaux 2019 (qui sera lancée à partir de janvier 2020), conjointement avec la sous-direction FPT de la DGCL et le CNFPT.

En termes de publications, hormis la très forte contribution du DESL au rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (juillet 2019), le DESL publiera comme chaque année au printemps « Collectivités locales en chiffres » et plusieurs Bulletins d'information statistique (BIS) : les structures locales (intercommunalités et communes nouvelles) au 1-1-2019, la fiscalité directe locale en 2018 (juin), les effectifs de la fonction publique territoriale en 2017 (décembre), les premiers résultats sur les finances des collectivités en 2018-2019. Pour cette publication, l'objectif pour 2019 est de la publier plus tôt que les années précédentes (mai-juin au lieu de septembre) afin de gagner en visibilité. Enfin, d'autres travaux d'études statistiques, non encore programmés, pourraient prendre place ou démarrer en 2019, notamment dans le but d'éclairer des enjeux ou des problématiques émergentes.

## **2. Travaux nouveaux pour 2019**

---

### **2.1 Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Une enquête dite « flash » auprès des collectivités locales pourrait avoir lieu en 2019 sur le thème du jour de carence dans la FPT (la décision n'est pas encore prise). La demande d'un bilan statistique à l'issue de la première année de mise en œuvre du jour de carence fait partie de la circulaire du 15/02/2018 précisant le cadre dans lequel s'inscrit ce dispositif. Si cette enquête a effectivement lieu, le DESL se rapprochera du SSM de la DGAFP afin que les travaux sur les différents versants de la fonction publique soient harmonisés.

Par ailleurs, même si la collecte n'interviendra qu'en 2020, il conviendra en 2019 de préparer le lancement des bilans sociaux 2019 (date de référence au 31-12-2019).

## **2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2019**

Dans le cadre de l'exploitation des données de la DGFIP sur les comptes des collectivités locales, les travaux méthodologiques visant à produire des comptes consolidés (c'est-à-dire en neutralisant les flux entre les différents niveaux de collectivités et entre budgets principaux et budgets annexes d'une même collectivité) pourraient être étendus aux opérations relatives au financement externe (recours à l'endettement). Il conviendrait alors de se rapprocher de la DGFIP et des chercheurs travaillant sur les collectivités.

## **2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019**

Le DESL souhaite en 2019 publier une synthèse des comptes des collectivités en 2018-2019 de manière plus précoce, dès les mois de mai-juin afin de gagner en fraîcheur et de mieux valoriser tous les travaux d'exploitation statistique réalisés dans le cadre du rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales.

Comme cela a été mentionné précédemment, d'autres travaux d'études statistiques, non encore programmés, pourraient prendre place ou démarrer en 2019, notamment dans le but d'éclairer des enjeux ou des problématiques émergentes (fiscalité, consolidation des flux de dettes, emploi public,...). Il conviendra aussi de préparer la valorisation de l'enquête qui sera probablement réalisée au premier semestre 2019 sur le jour de carence (voir plus haut).

## **2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2019**

La DGCL exploite les rapports sur l'état des collectivités (« bilans sociaux ») qui ont lieu tous les deux ans. En 2019, le DESL préparera la collecte des bilans sociaux 2019 (mise au point du questionnaire, échange avec les partenaires internes et externes,...) qui démarrera en janvier 2020.

## **3. Aspects particuliers du programme 2019**

---

### **3.1 Aspects « Territoires »**

Par construction, les activités du DESL, centrées sur les collectivités locales, comportent une dimension territoriale permanente et constante. Cependant, il ne devrait pas y avoir d'analyse sur un territoire particulier.

### **3.2 Aspects « environnement et développement durable »**

Des échanges ponctuels ont lieu avec le SDES pour leur transmettre les données relatives à la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

### **3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »**

Le DESL fournit des données financières sur les collectivités locales et des données sur les structures intercommunales (périmètre, compétences, etc.) qui peuvent servir de base à l'observation et au suivi des politiques publiques locales.

### **3.4 Aspects « européens »**

Sans objet au niveau européen au sens strict mais le chef de département pourrait éventuellement participer à un groupe de travail OCDE sur les relations entre niveau d'administration publique et sur l'autonomie fiscale des collectivités locales (à confirmer).

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

Dans le cadre de la préparation des bilans sociaux 2019, le DESL veillera à limiter le volume du questionnaire adressé aux collectivités locales.

### 1. Exposé de synthèse

---

Au sein du CGET, la sous-direction de l'observation et des analyses statistiques, composée du bureau de l'observation des territoires et du bureau de l'observation des territoires en politique de la ville, développe un système d'information sur les territoires à toutes les échelles géographiques, du quartier à la région, et réalise des analyses et des études statistiques sur ces champs. Elle abrite deux observatoires : l'Observatoire des territoires et l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).

L'infrastructure d'observation actuelle de la sous-direction repose pour l'essentiel sur des exploitations territoriales des enquêtes du système statistique public et de sources administratives.

La sous-direction a lancé en 2017 une démarche afin de se voir attribuer le statut de service statistique ministériel.

En termes de production d'indicateurs évolués, de mise en œuvre de méthodologies innovantes, de diffusion d'information sous diverses formes, le CGET est en effet, via la sous-direction de l'observation et des analyses statistiques, la seule structure d'observation publique dont l'objet est le territoire, à toutes les échelles. Ce statut de SSM lui donnerait un accès facilité aux sources statistiques ainsi qu'une plus grande visibilité au sein du système statistique public.

Au sein de la sous-direction, l'activité d'évaluation des politiques publiques prend davantage de place depuis 2018, avec l'intégration en son sein d'une cellule de 2 personnes dédiée à ces travaux.

### 2. Travaux nouveaux pour 2018

---

#### 2.1 Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

- Extension d'enquêtes nationales sur les quartiers prioritaires (QPV) : Pratiques culturelles (Deps)
- Enquêtes exploitables sur les QPV : bénéficiaires de minimas sociaux (Drees), EHIS (Health International Survey) (Drees)

#### 2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

##### Territoires

- Implantations et caractéristiques des MSAP et des MSP ou du dispositif qui leur succédera
- Couverture numérique des territoires (Arcep et agence du numérique), prise en compte des changements d'indicateurs diffusés
- Suivi de l'implantation territoriale des services publics

##### Quartiers prioritaires (QPV)

- Compétences en lecture et écriture, à partir des données des Journées de Défense et Citoyenneté (JDC) du Ministère de l'Intérieur et de la Depp, géoréférencées par l'Insee
- Déroulement des études post-bac (inscription, échec, abandons) pour les étudiants issus des QPV (avec le Sies)
- Accessibilité à pied aux crèches, centres sociaux, agences Pôle emploi/missions locales
- Couverture des QPV par les transports en commun
- Couverture numérique des QPV

## 2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

### Territoires

- SPESIPO : outil d'analyse des forces et des faiblesses des territoires : Diffusion et valorisation.
- Outils analysant les freins et leviers d'accès à l'emploi des femmes dans le rural.
- Fiches d'analyse : production des fiches d'analyse, études d'une vingtaine de pages présentant les aspects territoriaux de thèmes structurant les territoires qui seront mise-à-jour à raison d'une fois tous les deux mois. Parmi les thèmes à venir on trouvera : Composition des ménages, Mobilités quotidienne, Santé, Evolution démographique sur longue période, Montagne, Inégalités environnementales...
- Rapport 2019 de l'Observatoire des territoires : État des territoires français (parution T4 2019) établi à partir des Fiches d'analyse.

### Quartiers prioritaires (QPV)

- Rapport 2019 de l'ONPV (parution T4 2019)
- Consommation de substances psycho-actives par les habitants des QPV (à partir de l'enquête HBSC-Espad de l'OFDT)
- Renoncement aux soins des habitants des QPV (à partir de l'enquête ESPS 2014 de l'Irdes)
- Attributions de logements sociaux (à partir de la fusion RPLS-SNE de la DHUP)
- Discriminations à l'encontre des habitants des QPV (à partir de l'enquête CVS de l'Insee/SSM-SI/ONDRP)

## 2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2018

- Refonte du site Sig Ville ([www.sig.ville.gouv.fr](http://www.sig.ville.gouv.fr)) de mise à disposition de données sur les QPV, pour permettre des comparaisons plus aisées

## 3. Aspects particuliers du programme 2019

---

### 3.1 Aspects « Territoires »

Les travaux d'observation et d'analyse menés au CGET sont, par nature, territoriaux. Le CGET exprime une demande nationale (Dom, Saint-Martin et Polynésie compris) d'information à toutes les échelles territoriales, en mettant particulièrement l'accent sur les niveaux suivants : Régions, EPCI et le niveau infracommunal (QPV et carreaux).

### 3.2 Aspects « environnement et développement durable »

- Projet de fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires sur les inégalités environnementales

### 3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

- Suivi et évaluation de la mise en œuvre des actions et dispositifs financés par le programme 147 « Politique de la ville » : « Programme de réussite éducative », « marches exploratoires », et « Ville, Vie Vacances ».
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre des actions et dispositifs relatifs à l'aménagement du territoire : « Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public ».

### 3.4 Aspects « européens »

- Fourniture à la mission des affaires européennes du CGET de données au niveau NUTS2 pour la gestion et le suivi des fonds européens
- Participation au comité de pilotage de l'UMS RIATE, point de contact national du programme ESPON

- Pilotage du comité stratégique transfrontalier qui rassemble outre le CGET, la MOT et les responsables de l'aménagement du territoire des pays frontaliers.
- Chaque fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires est introduite par une première partie qui porte spécifiquement sur l'Europe.

## **EXTRAITS DE PROGRAMMES STATISTIQUES 2019 ET AUTRES SERVICES STATISTIQUES PUBLICS**

### **AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE (ACOSS)**

Dans le cadre de la convergence sur les estimations trimestrielles d'emploi, les séries localisées d'effectifs salariés de l'Acoss sont transmises à l'INSEE. Un groupe de travail a été mis en place pour proposer les lignes directrices de fonctionnement entre les réseaux de référents Emploi URSSAF et INSEE (directions régionales) à partir de 2017. Cette coordination encore développée en 2019 visera à assurer un bon niveau de compréhension des chiffres produits par l'Acoss sur le secteur privé hors intérim, à accompagner la diffusion régionale ou départementale dans le cadre du schéma de diffusion défini au plan national et à faciliter l'élaboration d'un diagnostic conjoncturel partagé dans chaque région.

Plus généralement, conformément aux objectifs de la Cog 2018-2022, des travaux ont été lancés afin de géocoder les données de la branche du recouvrement. Il sera ainsi possible à l'avenir de produire des statistiques sur des périmètres géographiques fins et/ou non conventionnels.

### **CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE (CNAV)**

#### **Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR)**

La DSPR continuera à développer la mise à disposition de données régionales, départementales et locales sur le site de la Cnav, en lien avec les organismes régionaux de la branche retraite (Carsat, CGSS).

Des fiches départementales et régionales sur les retraités ont été mises en ligne pour la première fois mi-2015, avec des informations par département de résidence (et non uniquement en fonction du lieu de la caisse ayant liquidé par pension). Cette opération sera répétée annuellement.

Une réflexion sera menée sur les possibilités d'exploitation des indicateurs régime général sur la pauvreté et les revenus au niveau local qui vont être transmis par l'Insee à la DSPR dans le cadre du dispositif Filosofi. Les données mises à disposition dans le cadre des observatoires de la fragilité continueront à être enrichies.

### **CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)**

À la suite des partenariats antérieurs du Céreq avec le SG-CIV, une nouvelle collaboration a été mise en place avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), afin d'assurer notamment l'identification des périmètres politique de la ville (ancienne ZUS et nouveaux quartiers prioritaires) et si possible la récupération du code Iris et/ou des coordonnées (x,y) sur les enquêtes Génération passées ou à venir.

### **INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES (INED)**

Une enquête sur les décisions de fin de vie dans quatre DOM (La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane) sera réalisée en 2019, suite à l'enquête réalisée sur le même thème en métropole en 2010, afin de disposer pour ces quatre départements de données aussi proches que possible de celles désormais disponibles pour la métropole.

### **INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE (INSERM)**

#### **Constances**

Constances permet de produire des données à l'échelle départementale dans les départements où la cohorte est en place.

### **INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION EN ÉCONOMIE DE LA SANTÉ (IRDES)**

Les informations géographiques de l'enquête santé européenne issues de Fidéli seront conservées, afin de permettre, a posteriori, des appariements avec des données contextuelles et des calculs de distance d'accès aux soins, comme cela a précédemment été réalisé avec les données de l'enquête santé et protection sociale en 2010, 2012 et 2014.

## **MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS**

**Direction générale des finances publiques (DGFIP)**

**Bureau des études statistiques en matière fiscale (GF3C)**

Les tableaux de données chiffrées mis en ligne sur le site « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) » sont, pour la plupart, déclinés au niveau départemental. En matière d'impôt sur le revenu, d'impôt de solidarité sur la fortune et de fiscalité directe locale, la diffusion s'opère au niveau communal.

En réponse à la recommandation de la commission Territoires du Cnis visant à veiller à mettre à disposition une information statistique qui permette à chaque catégorie d'acteur économique et social aux plans régional et local de pouvoir prendre ses décisions de façon éclairée et suite à la demande croissante des services déconcentrés de la DGFIP, certains impôts et taxes qui font actuellement l'objet d'une publication au niveau national pourraient en 2019 être déclinés au niveau départemental : taxe sur les salaires ou taxe sur la valeur ajoutée.

## **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

**Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)**

La collecte de la première vague complète de l'enquête Teruti renouvelée sur l'occupation et l'utilisation du territoire s'achèvera en 2019. Le cumul des trois échantillons 2017-2019 permettra de disposer d'une nouvelle série sur l'occupation et l'utilisation des sols à l'échelon départemental, régional et national.

La collaboration avec le Centre d'études spatiales de la Biosphère (CESBio) de l'INRA se poursuivra en vue d'expertiser la possibilité de mobiliser les données satellitaires pour détecter les changements d'occupation et mieux cibler les points à visiter.

## **MINISTÈRE DE LA CULTURE**

**Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)**

Du point de vue des Territoires, la 6<sup>ème</sup> édition de l'enquête sur les pratiques culturelles innove sur plusieurs points :

- le doublement de la taille de son échantillon ouvre un champ d'études portant sur les liens entre pratiques culturelles et caractéristiques des territoires ;
- trois DROM (La Réunion, Guadeloupe et Martinique) seront inclus pour la première fois dans le champ de l'enquête, en attendant que les moyens soient trouvés de poursuivre avec la Guyane et Mayotte ;
- le financement d'une extension de l'enquête métropolitaine dans les quartiers prioritaires de la Ville, afin de permettre des exploitations centrées sur ces territoires.

## **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

**Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)**

**Département des études, des statistiques et des systèmes d'information (DESSI)**

Une étude sur l'organisation territoriale de la fonction publique a été lancée. Elle sera réalisée en synergie avec les travaux de France Stratégie qui sont faits sur ce thème.

## **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

**Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)**

**Direction des Études et Synthèses Économiques (DESE)**

**Département de la conjoncture**

Lancée à titre expérimental en 2016, l'enquête de conjoncture sur l'investissement public local a pâti d'un taux de réponse trop faible, et de ce fait aucun résultat n'a pu être publié.

Il a donc été décidé, pour 2019,

- de rendre semestriel le rythme de l'enquête (et non plus trimestriel)
  - d'alléger le questionnaire,
- en lien avec le principal partenaire de l'enquête (Caisse des dépôts et consignations).

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**  
**Institut national de la statistique et des études économique (INSEE)**  
**Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS)**  
**Département de la démographie**

Le recensement de Nouvelle-Calédonie mettra à disposition de nouvelles populations légales. Les résultats statistiques du recensement de Mayotte de 2017 paraîtront également en 2019.

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**  
**Institut national de la statistique et des études économique (INSEE)**  
**Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS)**  
**Département de l'emploi et des revenus d'activités (DERA)**

L'objectif de prise en compte des besoins de connaissance au niveau local sera poursuivi dans le cadre des réflexions du programme d'évolution du Siera, en veillant à expertiser la qualité des données produites.

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**  
**Institut national de la statistique et des études économique (INSEE)**  
**Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS)**  
**Département des ressources et conditions de vie des ménages (DRCVM)**

Le millésime 2017 de FiLoSoFi sera mis en production.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**  
**Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP)**

La Depp poursuivra ses investissements dans l'analyse de l'information géographique permettant de produire des statistiques adaptées à chaque territoire et de représenter de la meilleure façon possible les phénomènes mis en évidence. L'analyse territoriale, désormais un axe structurant de l'activité de la Depp, s'appuie sur un système d'information géographique partagé avec les services statistiques académiques, avec la poursuite de la réflexion sur l'amélioration des méthodes en cartographie et en sémiologie cartographique, sur l'accompagnement du changement via des formations et des échanges et sur la constitution de bases de données. De nombreuses analyses et études seront conduites à la Depp et dans les services statistiques académiques (SSA).

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**  
**Sous-Direction des Systèmes d'Information et des Études Statistiques (SIES)**

Pour l'enseignement supérieur :

Actuellement, de nombreuses données et indicateurs sont diffusés par université. Or, la loi prévoit la mise en place de regroupements d'établissements sur un territoire donné. Après des travaux et publications préliminaires en 2017, le SIES continuera à accompagner ces évolutions en 2019, notamment en mettant progressivement à disposition des données sur ces nouveaux contours, et en faisant évoluer les indicateurs existants.

Depuis mi-2016, le SIES développe des partenariats avec des organismes publics manifestant un fort intérêt pour les approches territoriales : Insee (Action régionale), CGET, France Stratégie. En 2017-2018, des travaux d'analyse communs seront l'objet de nouvelles publications : impact sur les mobilités sociales et résidentielles de l'orientation dans l'enseignement supérieur, lien des populations des quartiers politique de la ville avec l'enseignement supérieur. Les approches à l'infra-communal n'existent pas sur l'enseignement supérieur : elles seront favorisées en s'appuyant si possible sur les investissements de la DEPP, du CGET et de l'Insee en matière de géo-référencement.

Pour la recherche :

Les enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche et au développement permettent de connaître les dépenses engagées, au niveau régional, par chaque type de secteurs. La DIRD (Dépense intérieure de

recherche & développement) et les effectifs des personnels de recherche sont, notamment, ventilés par région. Ces données et des cartes sont disponibles sur le site Repères du Ministère. Elles permettent également la mise à jour de la base de données Strater du MESRI et l'alimentation de l'outil de restitution d'indicateurs généraux sur la R&D en région mis à disposition par l'outil PAP-ESR du département des outils d'aide à la décision du SIES. Un travail de mise en cohérence des données mises en ligne sur le site Repères et de celles mises en ligne sur les autres sites du Ministère (notamment sur l'open-data) sera mis en œuvre tout au long de l'année 2019.

La réflexion sur l'exploitation des résultats de l'enquête sur les budgets consacrés par les collectivités territoriales à la R&TT et l'ES&VE, à la suite de la réforme territoriale de 2016 sera poursuivie, en parallèle à la mise en place d'une réflexion à partir des résultats issus de l'enquête réalisée auprès des collectivités territoriales en faveur de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante. Des travaux spécifiques sur le financement local de la recherche, par les collectivités territoriales, comme par l'État, seront notamment mis en œuvre.

#### Pour l'emploi scientifique :

La Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques lance une collecte de statistiques sur les effectifs de recherche et de soutien des organismes, répartis par structures et implantations. Cette collecte inclut en outre une dimension disciplinaire. Des groupes de travail, interne MESRI/HCERES, puis avec les organismes, ont permis de cibler les besoins des utilisateurs, puis d'établir une méthode consensuelle, harmonisée et opérante de collecte de données.

La première collecte de l'enquête, portant sur 2017, a été lancée fin juillet, auprès de 17 organismes qui représentent plus de 95 % des effectifs des organismes. Le Sies vise une consolidation des données des organismes pour janvier 2019. Puis ces données seront consolidées avec celles dont dispose déjà le MESRI (DGRH) sur les enseignants des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle, ceci afin de fournir un ensemble de statistiques d'effectifs de recherche par site qui puissent être partagées par les pouvoirs publics (MESRI, HCERES,...) et les établissements.

### **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

**Direction générale des étrangers en France (DGEF)**

**Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED)**

Appui éventuel à des DR Insee sur leurs projets d'études sur les immigrants.

À la demande de la direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité de la DGEF, des outils de description statistique des territoires seront élaborés par le DSED permettant à la direction métier de mieux connaître les territoires fins sur lesquels ils comptent porter une expertise.

### **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

**Direction générale de la police nationale**

**Direction centrale de la police judiciaire**

**Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)**

Les données administratives traitées par le SSMSI sont localisées à la commune et, de plus en plus, à l'IRIS ou au QPV, suite aux travaux expérimentaux menés avec l'Insee. Ceci va permettre au SSMSI de mener des analyses territoriales sur la répartition de la délinquance et sur les taux de victimation enregistrée pour 1 000 habitants, et de les cartographier dans ses publications.

### **MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**Sous-Direction de la Statistique et des Études (SDSE)**

La statistique Justice comporte par construction une dimension locale, mais sur le contour très particulier des différentes juridictions. Des statistiques par juridiction et par département sont régulièrement mises en ligne sur le site du ministère. En 2019, une réflexion sera engagée sur le développement de ces statistiques.

### **MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ**

**Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)**

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, un travail sera mené pour expertiser et développer l'utilisation au niveau départemental de certaines données produites par la DREES : panel ENIACRAMS et enquêtes auprès des établissements et services de la protection de l'enfance et en faveur des adultes et familles en difficulté sociale.

Un effort sera par ailleurs mené pour ajouter, autant que possible, dans les données produites une géolocalisation et un repérage des personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV). En particulier, les données des remontées individuelles sur la prestation de compensation du handicap (PCH) feront l'objet d'une expertise pour déterminer si leur géolocalisation et l'ajout de l'information sur les QPV y est possible. Similairement, une indicatrice sur la présence en QPV sera présente dans l'ENIACRAMS à partir de la vague 2018 (2017 pour le champ CNAF) et dans l'enquête BMS 2018.

## **MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

**Commissariat général au Développement durable**

**Service de la donnée et des études statistiques (SDES)**

**Sous-direction des statistiques du logement et de la construction**

L'assouplissement des règles de secret pour l'enquête ECLN vise à pouvoir diffuser davantage d'informations à un niveau géographique fin. Deux pistes sont envisagées : lever le secret sur les données datant de plus d'un an ou modifier la règle concernant les zones de plus de 50 000 habitants (le secret est calculé sur l'année N-1 avec au moins cinq promoteurs).

La sous-direction s'est associée au Département de l'Action Régionale de l'Insee dans le cadre d'un co-investissement sur la consommation d'espace. Ce projet est en partie inspiré de l'article du SDES « Caractérisation des espaces consommés par le bâti en France métropolitaine entre 2005 et 2013 » paru dans l'Insee Références « Les acteurs économiques et l'environnement ». L'outil final devrait permettre aux chargés d'étude utilisateurs de caractériser la consommation d'espace et d'éclairer les décideurs publics locaux sur le fonctionnement du système urbain et sur la concurrence entre les différents usages du sol.

## **MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

**Commissariat général au Développement durable**

**Service de la donnée et des études statistiques (SDES)**

**Sous-direction de l'information environnementale**

L'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte, lancé au printemps 2010 et animé par le SDES, vise notamment à organiser et documenter le suivi quantitatif des emplois et métiers sur ce champ thématique. L'approche territoriale nécessite la mobilisation d'autres sources de données complémentaires de la statistique publique. Le SDES contribuera à l'appui des initiatives régionales mettant en synergie les acteurs concernés par cette problématique de quantification et de qualification des emplois, métiers et formations de la transition écologique.

Un atlas environnemental des massifs de ski sera publié en 2019, grâce à la constitution d'une base de données sur les stations de ski et sur les communes supports des stations de ski. Ce travail sera complété par d'autres articles web sur le thème de la montagne.

## **MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

**Commissariat général au Développement durable**

**Service de la donnée et des études statistiques (SDES)**

**Sous-direction des statistiques de l'énergie**

La mise en œuvre du décret de l'article 179 de la loi de transition énergétique sur la mise à disposition de données localisées d'énergie se traduira par la diffusion de données au niveau du bâtiment en 2019.

## **MINISTÈRE DU TRAVAIL**

**Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES)**

**Sous-direction Emploi et marché du travail**

La diffusion de données administratives sur les demandeurs d'emploi à un niveau local fin se poursuivra.

Des travaux d'études sur le retour à l'emploi pourront également être actualisés grâce aux données FH-DPAE.

Les statistiques sur les mouvements de main-d'œuvre ont fait l'objet de plusieurs publications en 2018. Des publications trimestrielles seront reprises en 2019.

## **MINISTÈRE DU TRAVAIL**

### **Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) Sous-direction des Salaires, du Travail et des Relations Professionnelles**

La base 2017 des accords d'entreprise et des tableaux de résultats locaux détaillés des statistiques sur les accidents du travail et maladies professionnelles du régime général en 2014 et 2015 seront mis à disposition des services statistiques déconcentrés du ministère du travail.

La Dares contribue à l'alimentation des rapports annuels sur l'état du dialogue social produits par les observatoires départementaux du dialogue social, mis en place par les ordonnances « Travail » du 22 septembre 2017.

## **MINISTÈRE DU TRAVAIL**

### **Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) Sous-direction du Suivi et de l'Évaluation des Politiques de l'Emploi et de la Formation Professionnelle**

La Dares poursuit des études visant à analyser les disparités régionales de mobilisation de politiques publiques d'emploi et de formation professionnelle. Les travaux visant à suivre et analyser la mise en œuvre des politiques publiques d'emploi dans les territoires de la politique de la ville seront poursuivis et développés.

Un axe central, qui a commencé en 2018 et qui se poursuivra en 2019, est d'enrichir les analyses des contrats aidés par l'étude du contexte local et économique, en particulier dans le but de comprendre l'effet négatif sur le retour à l'emploi des contrats aidés non marchands, que les évaluations conduites depuis de nombreuses années mettent à jour systématiquement. La prise en compte de la dimension territoriale pourrait en particulier permettre d'éclairer les différences entre le marchand et le non-marchand. En particulier, l'impact négatif des contrats aidés non marchands est peut-être lié au maintien des personnes dans des zones où il y a peu d'opportunités d'emploi à la sortie d'un contrat aidé.

La Dares a entrepris la régionalisation de l'ensemble des dépenses de politiques d'emploi, de formation professionnelle et d'orientation professionnelle – sous l'égide de la commission des comptes du Cnefop (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle). Ces dépenses régionalisées ont été publiées pour la première fois en 2018.

Enfin, la Dares continuera à mettre à disposition – notamment par l'intermédiaire de POEM, tableau de bord des politiques d'emploi - des données mensuelles détaillées et des modules cartographiques au niveau régional et départemental sur les nouvelles entrées en mesure ainsi que sur les effectifs présents à un moment donné.

## **MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)**

Comme chaque année, l'Observatoire Économique et Social (OES) et les tableaux de bord de la MSA fournissent des données au niveau cantonal, départemental ou régional. La diffusion des données est conforme au respect des obligations relatif au secret statistique.

Depuis avril 2017, les données disponibles au niveau communal pour les domaines cotisations, retraite, famille, prestations maladie sont accessibles au grand public grâce à l'application de cartographie depuis le lien : <https://geomsa.msa.fr>.

## **PÔLE EMPLOI**

Seront poursuivis et approfondis les travaux d'élaboration et de diffusion d'indicateurs régionaux départementaux et locaux sur les contextes d'intervention des agences de Pôle emploi.